Nations Unies S/PV.7874



Conseil de sécurité

Distr. générale
27 janvier 2017
Français
Original : anglais

Communiqué officiel publié à l'issue de la 7874e séance (privée) du Conseil de sécurité

Tenue à huis clos, au Siège, à New York, le vendredi 27 janvier 2017, à 15 heures

Conformément à l'article 55 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le communiqué ci-après a été publié par les soins du Secrétaire général en lieu et place d'un procès-verbal de séance :

« Le 27 janvier 2017, en application des dispositions des sections A et B de l'annexe II de sa résolution 1353 (2001), le Conseil de sécurité a tenu sa 7874e séance, à huis clos, avec les représentants des pays qui fournissent des contingents et du personnel de police à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali.

Le Président, agissant en vertu de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, a invité le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, Hervé Ladsous, et le Secrétaire général adjoint à l'appui aux missions, Atul Khare, à participer à la séance.

Le Conseil et les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police ont entendu des exposés présentés par M. Ladsous et M. Khare.

Les membres du Conseil, M. Ladsous, M. Khare et les représentants des pays fournisseurs de contingents et de personnel de police participant à la rencontre ont eu un échange de vues. »

17-01294 (F) 300117 300117



